

ENERGIE, HABITAT

Des copropriétés passent à l'action énergétique

Mis en ligne le **mardi 01 octobre 2019**

Dans le cadre du dispositif Tinergie copropriétés et de l'appel à projet de l'Etat Ville de demain, trois copropriétés brestoises ont décidé de franchir le pas des travaux de rénovation énergétiques.



« On sait à quel point il est difficile pour une copropriété de s'engager dans de lourds travaux, raison pour laquelle le fait que trois copropriétés brestoises aient accepté de se lancer à quelque chose d'exceptionnel. » Pour Yann Guével, vice-président de Brest métropole en charge de l'énergie et du plan climat de la métropole, **l'engagement de deux copropriétés de Bellevue, et d'une copropriété du quartier Saint-Marc**, dans le lancement d'un chantier de rénovation énergétique est une bonne nouvelle.

« En tout cas, c'est le signe que l'accompagnement qui est proposé à tous ces copropriétaires via le **dispositif Tinergie et l'action de tous nos partenaires** est adapté aux diverses situations rencontrées sur le terrain. Et c'est important, tant on sait qu'il y a un vrai sujet en matière de rénovation thermique sur Brest. »

Des travaux subventionnés

Entrant dans le cadre du programme des investissements d'avenir Ville de demain, les travaux qui ont été votés par les trois copropriétés concernées « *devront servir de démonstrateurs à d'autres projets, que l'on espère voir se développer* », poursuit pour sa part Tifenn Quiguer, vice-présidente de Brest métropole en charge de l'habitat.

Les trois copropriétés concernées sont la **résidence Les Elysees et ses 104 logements (2,1 millions de travaux)**, la **résidence Ker Ys et ses 60 logements (930 000 euros de travaux)**, et la **résidence Kerglas, à Saint-Marc (19 logements, pour 635 000 euros de travaux)**.

Soit **un peu plus de 180 logements, dont les travaux de rénovation énergétique engageront près de 4 millions d'euros de travaux.**

Et, outre l'accompagnement technique offert aux copropriétaires par les équipes de Tinergie ou d'Ener'gence, partenaire de Brest métropole dans toutes ces questions liées à la rénovation énergétique des bâtiments, **les copropriétaires bénéficieront de subventions publiques, à hauteur de 1,8 million d'euros.**

A l'issue de ces travaux, programmés pour débiter en mars 2020, les habitants concernés valoriseront leur bien, et gagneront en termes de confort quotidien.

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest



 [RETOUR À LA LISTE](#)



Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30